

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CS1917

présenté par  
Mme Fiat, rapporteure thématique

### ARTICLE 17

I. – À l’alinéa 4, après le mot :

« enregistrement »,

insérer les mots :

« des déclarations des professionnels de santé mentionnées au III de l’article 16 ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« des déclarations des professionnels de santé mentionnées au III de l’article 16 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.